"ABAK"
SAS au capital de 152.500 €
Siège : Centre d'Affaires Oberthür
74 C, rue de Paris
35000 RENNES
335 061 586 RCS RENNES

certifié conforme
Pour

Le 17 AVR. 2003
Dépôt N° L032645

86B189

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS

PRISES PAR L'ASSOCIÉE UNIQUE LE 18 MARS 2003

L'an deux mil trois,
Le dix-huit mars,
A dix-huit heures quarante-cinq.

La société ARPEGE AUDITEURS ASSOCIES, associée unique de la société "ABAK", détenant 10.000 actions sur les 10.000 composant le capital social et représentée par M. Marc DHERBEY, son Président du Directoire a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Connaissance prise du traité de fusion par absorption en date du 28 janvier 2003 et des rapports de M. Yann LOLON représentant le cabinet FITECO désigné en qualité de Commissaire à la fusion, l'Associée unique approuve :

- la fusion-absorption de la société par la société "MARC DHERBEY ET ASSOCIES" (MDA), SA au capital de 200.000 € dont le siège est à RENNES (35000) – Centre d'Affaires Oberthür - 74 C, rue de Paris (351 182 647) avec effet rétroactif au 1er octobre 2002 ;

- le traité de fusion en date du 28 janvier 2003 aux termes duquel la société fait apport de la totalité de ses éléments d'actif évalués à 302.249 € moyennant la prise en charge par la société "MARC DHERBEY ET ASSOCIES" de l'intégralité du passif de la société évalué à 361 € et la création par la société absorbante, compte tenu du rapport d'échange de onze (11) actions de la société "ABAK" pour quinze (15) actions de la société "MARC DHERBEY ET ASSOCIES", de TREIZE MILLE SIX CENT TRENTE SIX (13.636) actions de 4 € nominal chacune à titre d'augmentation de son capital assorties d'une prime de fusion d'un montant global de deux cent quarante sept mille trois cent quarante quatre euros (247.344 €).

.../...

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique prend acte que les 13.636 actions de 4 € nominal chacune créées par la société "MARC DHERBEY ET ASSOCIES" en contrepartie de l'augmentation de son capital à hauteur de 54.544 € lui seront attribuées en totalité et que la dissolution sans liquidation de la société "ABAK" interviendra de plein droit lors de la réalisation définitive de la fusion.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide que l'approbation des comptes de l'exercice 2003 par l'Assemblée générale Ordinaire de la société "MARC DHERBEY ET ASSOCIES" vaudra quitus à la gérance et au Président de la société "ABAK" pour les périodes s'étendant, respectivement, du 1er avril 2002 (date du dernier bilan approuvé) au 22 octobre 2002 et du 23 octobre 2002 (date de la transformation en SAS) à la date de la dissolution.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs à M. Marc DHERBEY, Président, avec faculté de substitution, à l'effet d'effectuer l'ensemble des formalités juridiques relatives aux décisions prises dans les résolutions précédentes

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE DE RENNES NORD
Le 08/04/2003 Bordereau n°2003/192 Case n°1 Ext 625
Enregistrement : 230 €
Timbre : 24 €
Total liquidé : deux cent cinquante-quatre euros
Montant reçu : deux cent cinquante-quatre euros
L'Agent **M. Hervé TALLEC**

FACE ANNULÉE
Article 995 CGI
Arrêté du 20 Mars 1958

"SOLIS - MARC DHERBEY & ASSOCIES"
(SOLIS-MDA)
S.A au capital de 480.640 €
Siège : Centre d'affaires Oberthür
74 C, rue de Paris
35000 RENNES
351 182 647 RCS RENNES

"ABAK"
S.A.S au capital de 152.500 €
Siège : Centre d'affaires Oberthür
74 C, rue de Paris
35000 RENNES
335 061 586 RCS RENNES

"SOLIS"
S.A au capital de 200.000 €
Siège : Centre d'affaires Oberthür
74 C, rue de Paris
35000 RENNES
320 980 238 RCS RENNES

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ SPÉCIALE

- **Monsieur Marc DHERBEY**, agissant en qualité de :

 - Président Directeur Général de la société **"SOLIS – MARC DHERBEY & ASSOCIES"** (SOLIS–MDA), anciennement "MARC DHERBEY ET ASSOCIES" (MDA), spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'administration en date du 17 décembre 2002 ;

 - Président de la société "ABAK", spécialement habilité à l'effet des présentes par décision de l'associée unique en date du 17 décembre 2002 ;

ET,

- **Monsieur Bernard BLANCHARD**, agissant en qualité de Directeur Général de la société **"SOLIS",** spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'administration en date du 17 décembre 2002 ;

EXPOSENT ET DÉCLARENT

Ce qui suit pour se conformer aux dispositions
de l'article L 236-6 du Code de Commerce

EXPOSÉ

- Le Cabinet FITECO a été désigné en qualité de Commissaire à la fusion par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de RENNES rendue sur requête le 19 décembre 2002.

.../...

- Par acte sous seings privés en date du 28 janvier 2003 a été arrêté un projet de fusion par absorption des sociétés **"ABAK"** et **"SOLIS"** par la société **"MARC DHERBEY ET ASSOCIES"**.

- Le traité de fusion par absorption a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES le 3 février 2003.

- Le traité de fusion par absorption a fait l'objet d'une annonce légale parue dans "7 JOURS – LES PETITES AFFICHES DE BRETAGNE" des 7 et 8 février 2003.

- Le Commissaire à la fusion a rendu ses rapports définitifs le 27 février 2003.

- La fusion-absorption a été approuvée par les assemblées générales mixtes des sociétés **"MARC DHERBEY ET ASSOCIES"** et **"SOLIS"** et par décision de l'associée unique de la société **"ABAK"** en date du 18 mars 2003.

- Les procès-verbaux desdites délibérations ont été présentés à l'enregistrement à la recette des impôts de RENNES-NORD le 2 avril 2003.

- L'augmentation du capital social de la société **"MARC DHERBEY ET ASSOCIES"** et la dissolution sans liquidation des sociétés **"ABAK"** et **"SOLIS"** ont fait l'objet d'insertions dans "7 JOURS LES PETITES AFFICHES DE BRETAGNE" des 4 et 5 avril 2003.

DÉCLARATION

Les soussignés affirment sous leur responsabilité que la fusion-absorption ci-dessus visée a été réalisée en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Fait à RENNES,
En sept exemplaires originaux.
Le 4 avril 2003.

M. Marc DHERBEY
Pour les sociétés
"ABAK" et
"SOLIS – MARC DHERBEY & ASSOCIES"

M. Bernard BLANCHARD
Pour la société
"SOLIS"